



REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE

A retourner à l'adresse suivante :
AMVCC, 7-9 rue du pot d'Etain
02380, Coucy-le-Château.
Ou par mail candidatures@amvcc.com

1. ORGANISATION GENERALE

Les « Seigneuries de Coucy » sont organisées par l'A.M.V.C.C
Association de Mise en Valeur du Château de Coucy
7 rue du pot d'Etain, 02380 Coucy-le-château.
Tel : 03 23 52 69 40

2. HORAIRES, JOURS ET LIEU DE LA MANIFESTATION

Dates :
26 et 27 Avril 2025

Lieux :
Parc Lhermitte et Place de l'Hôtel de Ville, 02380 Coucy le Château - ville haute.

Ouverture du marché au public :

Samedi 26 Avril 2025 de 14h à **21h** (merci de rester ouvert jusqu'à cet horaire)
Dimanche 27 Avril 2025 de 11h à 18h

3. INSCRIPTION DES MARCHANDS

La participation aux Seigneuries de Coucy n'est effective qu'après validation du dossier d'inscription par le comité de sélection, versement par le marchand du règlement et du chèque de caution et **acceptation par ce dernier du présent règlement.**

L'inscription aux Seigneuries de Coucy implique la présence des marchands sur le **week-end complet** (samedi ET dimanche) ; le chèque de caution ne sera pas rendu en cas de départ anticipé.

Toute inscription est ferme et définitive. Il ne sera procédé à **aucun remboursement pour tout désistement dans le mois précédant la manifestation.**

4. ENTREES DES VISITEURS

L'entrée des visiteurs est gratuite.

5. INSTALLATION et DEMONTAGE



L'installation du stand doit **impérativement** se faire le Vendredi 25 Avril 2025 avant 20h et le Samedi 26 Avril 2025 **avant 12h**. Le démontage sera effectué le **Dimanche 27 Avril 2025 à l'issue de la fermeture du marché.**

Afin de faciliter votre accueil merci de bien vouloir indiquer ci-dessous le jour et l'heure d'installation.

L'accueil des marchands est assuré par l'équipe de l'AMVCC, au 03.23.52.69.40. Dès votre arrivée sur le lieu du marché, et avant toute installation, merci de prendre contact avec eux afin qu'ils puissent enregistrer votre présence et vous indiquer votre emplacement.

Le plan du marché vous sera communiqué, par courriel ou voie postale, en amont de l'événement afin que vous puissiez en prendre connaissance. Il ne sera procédé à **aucun changement d'emplacement.**

Pour rappel, vos emplacements sont déterminés en fonction de votre besoin ou non en électricité en priorité, en deuxième par votre choix de type de sol.

ATTENTION : la superficie de la surface béton du site étant restreint, il se peut que, malgré votre demande, vous vous retrouviez tout de même sur une surface en herbe.

Pour toute arrivée tardive le vendredi soir, non signalée dans l'encadré ci-dessous, merci d'attendre le samedi matin pour vous présenter à l'installation.

A compléter :

Votre jour et heure d'installation :

L'installation ou le démontage des stands ne sont pas autorisés pendant les horaires d'ouverture au public.

AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCORDEE POUR UNE INSTALLATION OU UN DEMONTAGE AU COURS DE LA MANIFESTATION.

Les stands non occupés à 12h00, le premier jour de la manifestation pourront être redistribués, sans remboursement de la caution à l'exposant absent.

6. TARIFS ET CAUTION

Le prix du stand est fixé à 25€ du mètre linéaire pour le week-end, **forfait supplémentaire** pour la connexion électrique de 30€.

Une caution d'un montant de 150€ est demandée, quelle que soit la longueur de l'étalage. Elle a pour but de protéger les organisateurs en cas d'absence de l'exposant, de départ anticipé ou de non-respect de ce règlement. Le chèque de caution sera restitué dans la journée du dimanche.

7. ENGAGEMENT DES EXPOSANTS

Les exposants s'engagent à :

- **Respecter les horaires de déchargement et de chargement, ne pas gêner les autres intervenants**
- **Respecter l'étendue de son emplacement réservé**
- **Etre présent durant les deux jours sur un stand à caractère médiéval tel que défini dans la demande de participation**
- **Ne pas exposer et vendre des marchandises qui ne seraient pas conformes et non stipulées dans la fiche d'inscription**
- **Etre vêtu d'un costume d'inspiration médiévale au cours de cette manifestation**

- **Respecter le couvre-feu de 00h afin d'éviter tout débordement**

Nous conseillons vivement aux marchands de prévoir une machine à carte bleue.

8. ENGAGEMENT DES ORGANISATEURS

Les organisateurs s'engagent à vous fournir :

- Un accueil chaleureux et personnalisé
- Un site conforme à l'ambiance médiévale
- Un emplacement précis
- Une personne référente pendant toute la durée de la fête et joignable facilement
- Un parking réservé (place restreint)
- Une restauration sur site (à la charge de l'exposant)
- Un service de sécurité (maître-chien) le vendredi, samedi et dimanche soir

9. STAND

Les stands doivent respecter au maximum l'esprit médiéval de la manifestation.

Toutes parties métalliques plastiques, électriques doivent être au maximum camouflées. L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter l'installation d'un exposant (sans remboursement du chèque de caution) si elle estime que le stand n'est pas en accord avec la charte de qualité demandée.

10. PRODUITS MIS A LA VENTE

Les articles proposés par les exposants doivent être en rapport direct avec le Moyen-Age. Les organisateurs pourront exiger le retrait de la vente de certains articles s'ils estiment que ceux-ci ne correspondent pas à ce critère et/ou s'ils n'étaient pas mentionnés sur l'inventaire détaillé fourni par le marchand lors de son inscription.

11. HEBERGEMENT ET RESTAURATION

L'hébergement et la restauration des exposants sont à leur charge.
Il est possible d'installer une tente pour dormir sur le site, à condition quelle soit installée en dehors des heures d'ouverture au public.
L'organisation met à disposition des exposants des douches gratuites dans la salle G. D'Estrées.

Le petit-déjeuner sera offert aux marchands le dimanche matin, de 8h à 10h, dans l'espace Taverne / Buvette du site de la manifestation.

12. PROPRETE ET HYGIENE DU MARCHE

Les exposants s'engagent à restituer la parcelle de terrain qu'ils vont occuper au cours de la manifestation, **dans le même état** qu'à leur arrivée. **Les détrit, cartons ou autres déchets devront être stockés dans les endroits réservés spécifiquement à cet effet.**

13. PENALITES

Le non-respect des engagements des exposants peut entraîner des pénalités suivant la gravité de l'infraction :

- la non-restitution du chèque de caution
- exclusion du marché au cours de la manifestation
- exclusion définitive des futurs marchés médiévaux sur Coucy

14. ASSURANCE

Les exposants doivent contracter une assurance qui couvre leur responsabilité civile pour les dommages corporels ou matériels causés à quiconque : par lui-même, par les personnes qui le remplacent ou l'assistent, par son personnel ou

par le matériel, véhicules ou marchandises dont il est propriétaire ou dont il a la garde.

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de vols, de détériorations ou de pertes ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophe et des conséquences qui en suivraient.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de la qualité des produits exposés ou vendus.

15. SECURITE

Le marché et les stands sont gardés la nuit par un maître-chien.

16. ECO-EVENEMENT

La 19^{ème} édition des Seigneuriales de Coucy s'inscrivant dans une démarche éco-responsable, nous demandons aux marchands de bien vouloir être vigilants à la gestion de leurs déchets : incitation au tri et au recyclage des déchets, nettoyage des emplacements après la manifestation (pas de détrit au sol) etc...

Madame, Monsieur déclare avoir pris connaissance du présent règlement, et s'engage à en respecter les termes.

Fait à, le

Signature de l'exposant :